

Réforme du collège

Rentrée 2015



Une École juste
pour tous
et exigeante
pour chacun

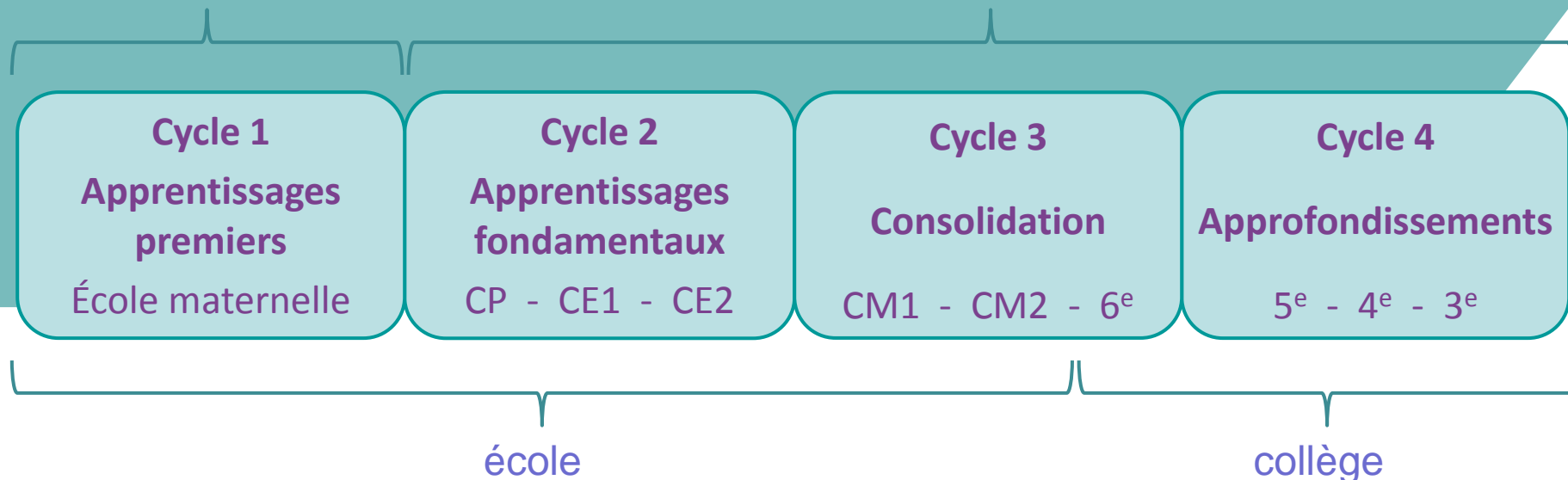
LOI POUR LA
REFONDATION
DE L'ÉCOLE

Les nouveaux cycles



rentrée 2014

rentrée 2016



Tous les niveaux, du CP à la 3^e, passent dans les nouveaux cycles à la rentrée 2016.

Le cycle 3 est à cheval sur école et collège : **une collaboration à renforcer** dans le cadre, notamment, du **conseil école-collège**.

Le décret sur les cycles

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République



En 2015 :

Une nouvelle étape

- Remplacement de l'éducation civique par **l'enseignement moral et civique**
- Mise en place des **parcours éducatifs**
- Mise en œuvre de **l'accompagnement pédagogique**
- Évolution des **instances pédagogiques**
- **Formation** des chefs d'établissement et des enseignants
- Refondation de **l'éducation prioritaire (REP+ et REP)**
- **Préparation** de l'année 2016 (et suivantes)

Lire la circulaire de rentrée

Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux

2. Les méthodes et outils pour apprendre

1. Les langages pour penser et communiquer

3. La formation de la personne et du citoyen

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Le décret sur le socle commun

Les enseignements complémentaires

Règles générales

Enseignements communs

23 h en 6^e

22 h en 5^e / 4^e / 3^e



Accompagnement personnalisé

3 h en 6^e

1 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

3 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

Enseignements complémentaires

3 h hebdomadaires en 6^e et 4 h hebdomadaires en 5^e, 4^e et 3^e

Les enseignements complémentaires

Accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est **généralisé** à tous les niveaux :

- 3 h par semaine en classe de sixième ;
- 1 à 2 h par semaine à chaque niveau du cycle 4.

Tous les élèves sont concernés, avec un **même nombre d'heures** pour tous les élèves d'un même niveau de classe.

Il s'agit d'aider chaque élève à **ne plus avoir besoin d'aide** en prenant en compte ses **acquis** d'élève et son **potentiel** propre pour le mettre en action dans un contexte interactif.

L'AP **s'appuie sur la discipline** de l'enseignant, mais est aussi un moment privilégié pour développer des compétences plus transversales, faire prendre conscience aux élèves de la transférabilité de leurs acquis, faire de la méthodologie, du tutorat entre élèves...

Les enseignements complémentaires

Enseignements pratiques interdisciplinaires

Les **EPI** se déroulent sur les trois années du cycle 4 et concernent **tous les élèves**, à raison de 2 ou 3 h par semaine (durée identique pour tous les élèves d'un même niveau de classe).

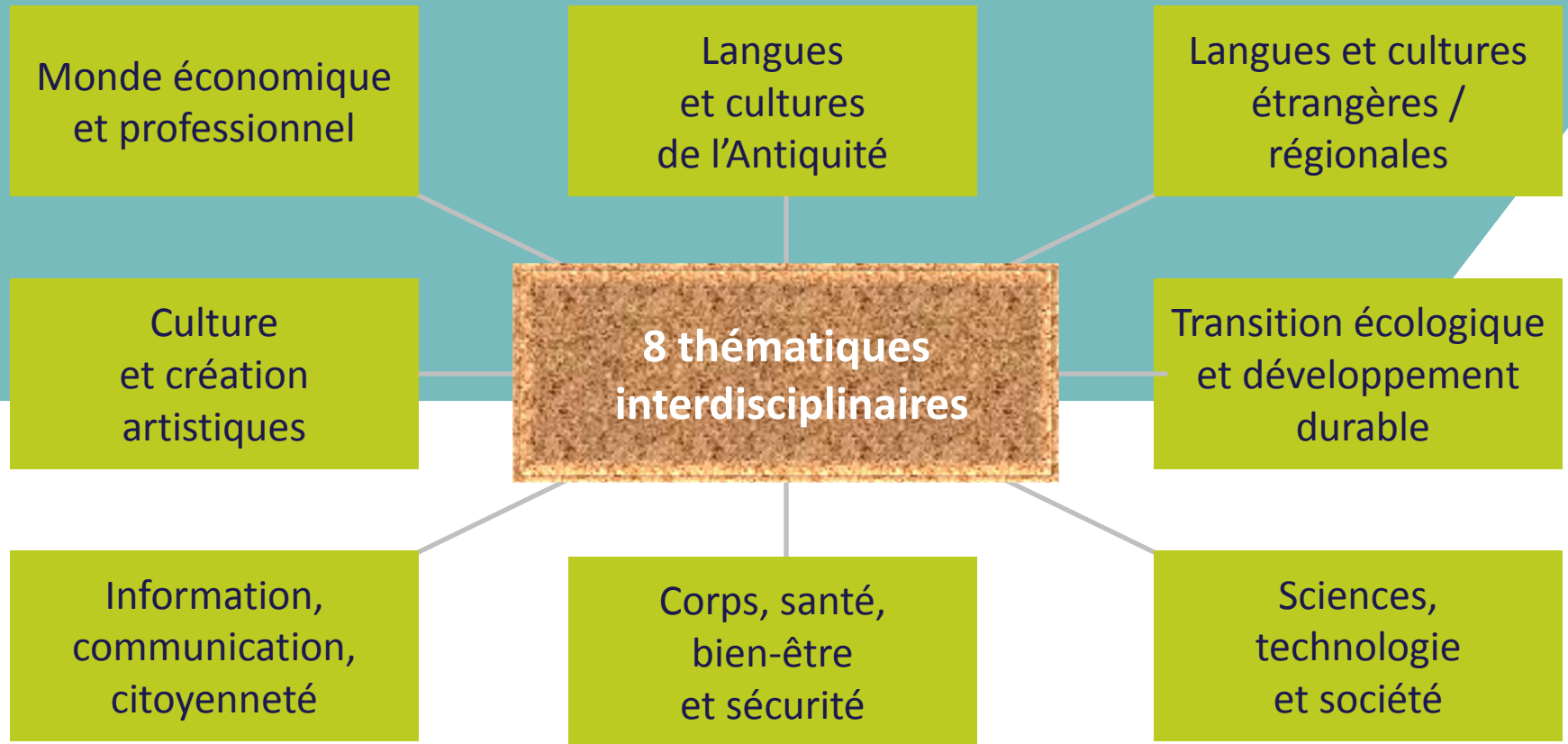
Ils se fondent sur des **démarches de projet interdisciplinaires** conduisant à des **réalisations concrètes** individuelles ou collectives.

Les **EPI** s'appuient sur les **disciplines** et permettent une prise de conscience, par leur mise en pratique, de la transversalité des compétences du socle commun. Ils aident à donner du sens aux enseignements et à lever les barrières entre les disciplines.

Les **EPI** contribuent à la mise en œuvre des **parcours** des élèves (citoyen, Avenir, éducation artistique et culturelle).

Les enseignements complémentaires

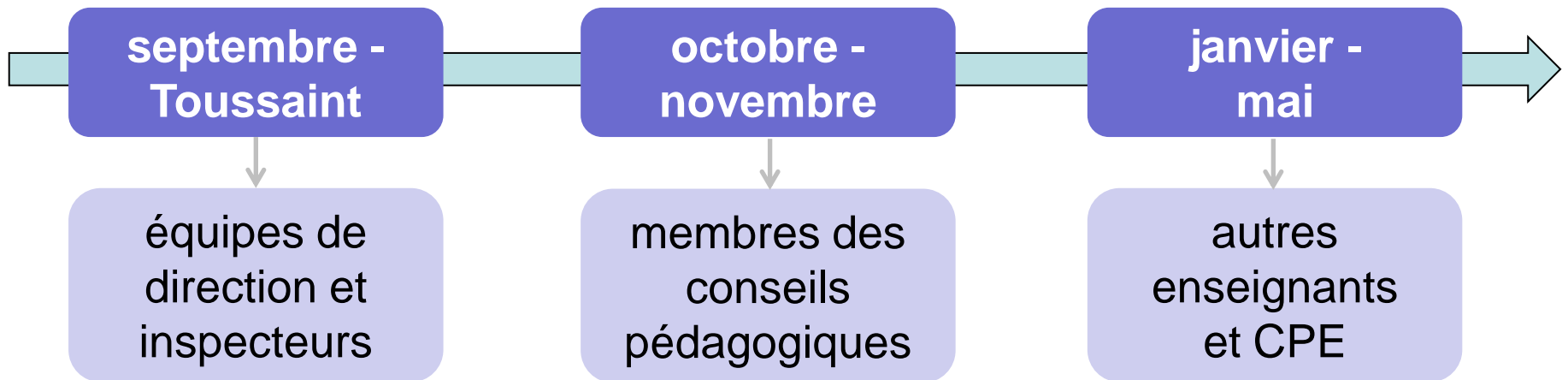
Enseignements pratiques interdisciplinaires



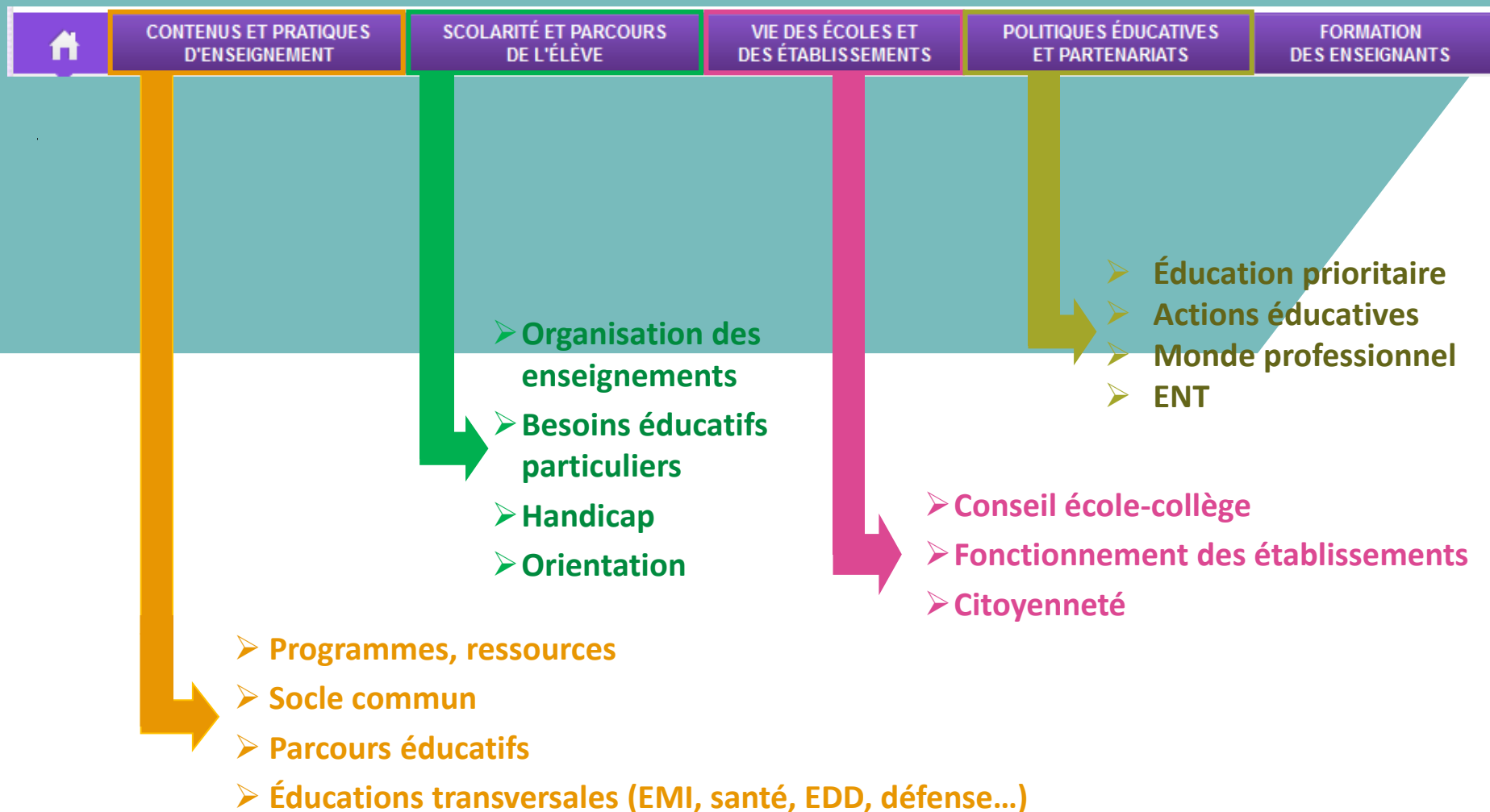
Chaque élève devra avoir abordé au moins **6 de ces 8** thématiques sur le cycle 4

La formation pour préparer l'année 2016-2017

Année scolaire 2015-2016



Des ressources pédagogiques sur Eduscol



éduscol

Portail national des professionnels de l'éducation

Les évolutions au collège

Année scolaire 2015-2016



Programmes : le programme d'éducation civique est remplacé par le programme d'**enseignement moral et civique** (EMC – programme de cycle sur 3 ans), base du **parcours citoyen** ; les thématiques sur lesquelles portera l'épreuve d'EMC au DNB seront précisées dans une note de service à venir.

Le **parcours Avenir**, parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, est généralisé de la sixième à la terminale.

Le référentiel du **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) est disponible.

Tous les élèves bénéficient d'un **accompagnement pédagogique**.

La composition des **conseils de classe** et les missions du **conseil pédagogique** évoluent.

DNB : la structure et les épreuves sont inchangées. Le programme d'enseignement moral et civique remplace celui d'éducation civique (il sera aménagé pour l'épreuve terminale pour la session juin 2016). Arrivée d'un nouveau DNB pour la session 2017

L'enseignement moral et civique

Un programme de cycle

La sensibilité

- identifier et exprimer ses émotions et ses sentiments
- s'estimer et être capable d'écoute et d'empathie
- se sentir membre d'une collectivité

Le droit et la règle

- comprendre les raisons de l'obéissance aux règles
- comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques

Le jugement

- développer les aptitudes à la réflexion critique : critères de validité des jugements, débat argumenté
- différencier son intérêt particulier de l'intérêt général

L'engagement

- s'engager et assumer des responsabilités
- développer une conscience citoyenne, sociale et écologique

4 dimensions



Liberté • Égalité • Fraternité

« Morale, solidarité, responsabilité ne peuvent être dictées *in abstracto* ; on ne peut pas les faire ingurgiter à des esprits comme on gave les oies par un entonnoir; je pense qu'elles doivent être induites par le mode de pensée et par l'expérience vécue ».

Edgar Morin, Enseigner à vivre, manifeste pour changer l'éducation, Actes Sud/Playbac, 2014, p.90.

Quelques ressources

Des ouvrages de Claudine Leleux :



**Éducation à la citoyenneté –
Tome 1** : Les valeurs et les normes
de 5 à 14 ans
Tome 2 : les droits et les devoirs de
5 à 14 ans
Tome 3 : la coopération et la
participation de 5 à 14 ans

Claudine Leleux
Collection : Outils pour enseigner
Editeur : De Boeck

D'autres ressources sur EDUSCOL...

À destination des enseignants et des formateurs

<http://eduscol.education.fr/pid33120/enseignement-moral-et-civique.html>

**éclairages sur les méthodes
et les démarches spécifiques de
l'EMC :**

- le débat argumenté ou réglé
- les dilemmes moraux
- la discussion à visée philosophique
- la méthode de clarification des valeurs
- les conseils d'élèves
- la médiation par les pairs





N° 510
Des tâches complexes pour apprendre
janvier 2014



N° 513
quelle éducation laïque à la morale ?
mai 2014



N° 401
Débattre en classe
février 2002



N° 505
Mieux apprendre par la coopération



n° 487 - février
2011
Filles et garçons à l'école

de
ISC



Edgar Morin, *Enseigner à vivre, manifeste pour changer l'éducation*, Actes Sud/Playbac, 2014, p.37.

« Il faut comprendre que toute décision est pari, ce qui au lieu de donner une certitude illusoire donne de la vigilance.
Il faut apprendre à naviguer dans un océan d'incertitudes à travers des archipels de certitude.
Il faut enseigner des principes de stratégie, qui permettent d'affronter les aléas, l'inattendu et l'incertain, et de modifier leur développement, en vertu des informations acquises en cours de route.
On n'élimine pas l'incertitude, on négocie avec elle. »



Le parcours citoyen

Apprendre les valeurs
de la République

Enseignement moral
et civique

Participation des
élèves à la vie sociale
de l'établissement et
de son environnement

Éducation aux médias
et à l'information

Comprendre le bien-
fondé des règles, le
pluralisme des
opinions, les
convictions, les
modes de vie

Participer au conseil
de la vie collégienne,
s'engager dans le
milieu associatif

Apprendre à lire et à
décrypter
l'information et
l'image, à affiner
son esprit, à se forger
une opinion

Ce parcours fait partie des « Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République » annoncées en janvier 2015 :

<http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-une-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html&xtmc=parcourscitoyen&xtnp=1&xtr=1>

La réserve citoyenne

JE REJOINS
LA RÉSERVE
CITOYENNE

Complémentaire aux actions conduites par les associations partenaires de l'école, elle constitue une forme d'engagement bénévole
=> elle répond à la demande de citoyens désireux d'apporter leur concours à la transmission des valeurs de la République

Comment devient-on réserviste ?

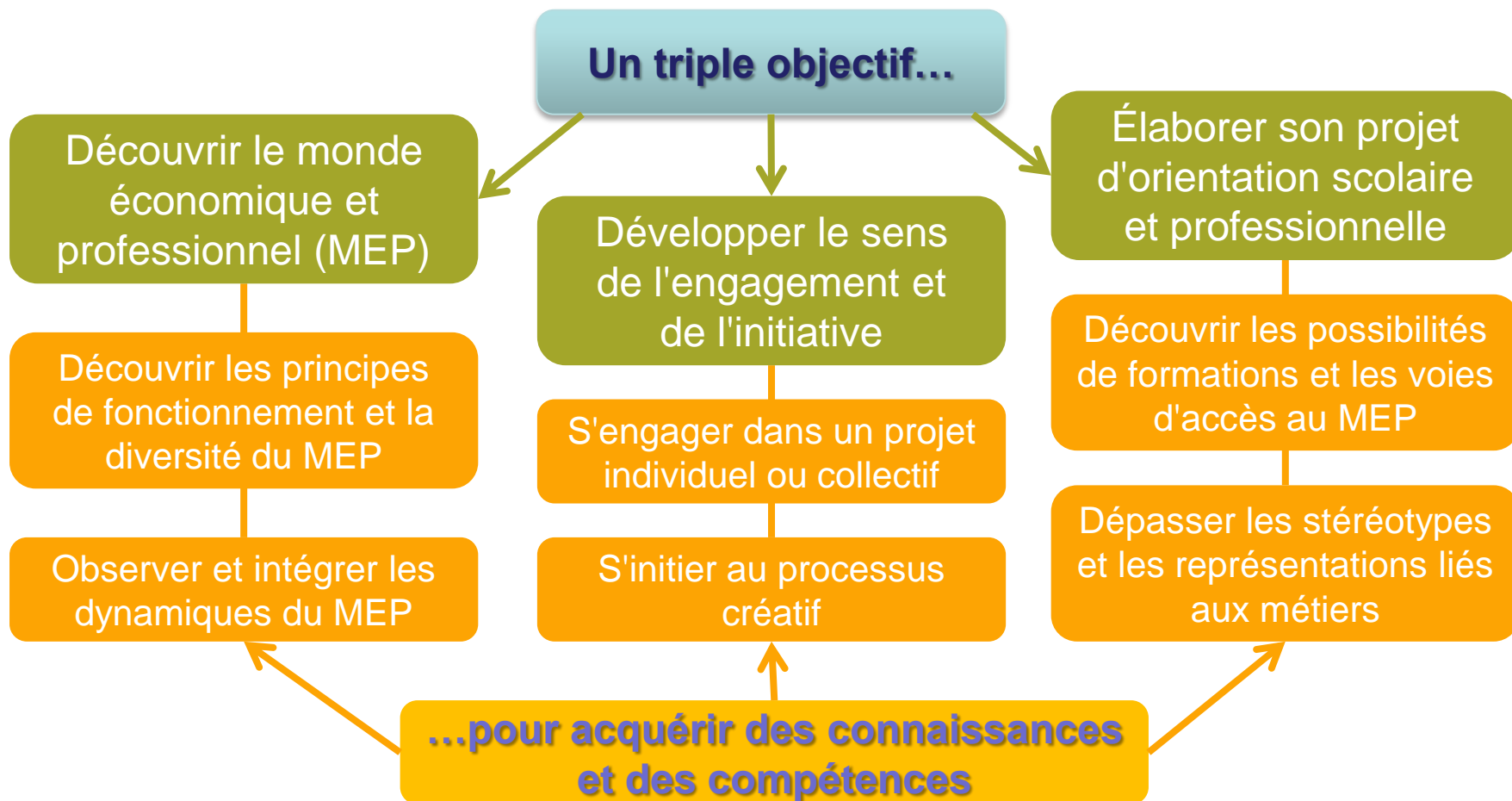
S'inscrire sur le site www.lareservecitoyenne.fr et exprimer sa motivation

Comment fait-on appel aux réservistes ?

- L'enseignant formule une demande d'intervention d'une personne inscrite dans la réserve, et expose le projet pédagogique au chef d'établissement
- le chef d'établissement consulte la liste académique
- Une convention est conclue

Comment intervient le réserviste ?

L'enseignant est présent au sein de la classe durant l'intervention devant les élèves



Les principes

- Il concerne tous les élèves de la classe de **sixième à la classe de terminale**,
- Il est **structuré et progressif**, et prend en compte le développement psychologique et cognitif du jeune,
- Il y a **continuité** entre le collège et le lycée,
- Il permet l'acquisition d'une **culture commune** et est **ancré dans les disciplines**,
- Il associe étroitement la **famille**.

- Mieux **accompagner** les élèves dans la construction d'un projet d'orientation choisie,
- Permettre à chaque élève, par une meilleure connaissance des environnements économiques et professionnels, de **développer** les compétences nécessaires pour **s'engager et devenir acteur** de son projet d'avenir,
- Mobiliser et renforcer les **compétences** des jeunes tout au long de la vie, quel que soit leur niveau de qualification,
- Viser **l'égal accès** pour tous,
- Favoriser la **mixité** avec une représentation équilibrée des filles et des garçons.

- Il s'adresse à **tous les élèves** de la classe **sixième à la classe de troisième**, y compris aux élèves lorsqu'ils suivent une scolarité en section l'enseignement général professionnel adapté (**SEGPA**) ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (**ULIS**),
- Afin de **développer son ambition sociale et scolaire** et de **construire un projet** de formation et d'orientation, l'élève doit **acquérir** :
 - des connaissances **par la découverte des principes et de la diversité du monde économique, social et professionnel**
 - **des compétences (autonomie, prise d'initiative, y compris prise de risques),**
- Le parcours s'appuiera également sur les enseignements pratiques interdisciplinaires (**EPI**) à la **rentrée 2016** notamment dans le cadre de la thématique « Monde économique et professionnel ».

Mobilisation de l'équipe éducative



- impulsion par **le chef d'établissement** qui veille à la mise en oeuvre du parcours,
- suivi du parcours de l'élève par le **professeur principal** en lien étroit avec sa famille, l'équipe pédagogique et l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés favorise le concours des différentes disciplines au projet,
- mise en œuvre du parcours dans leurs enseignements par **les professeurs**,
- contribution du **conseiller d'orientation psychologue** à l'ingénierie pédagogique en apportant au chef d'établissement et à l'équipe éducative son expertise dans l'élaboration des parcours selon les niveaux scolaires,

Partenariat

Pour faciliter la connaissance du monde économique et professionnel, les établissements sont amenés à développer des partenariats avec les entreprises, les associations et les collectivités territoriales en s'appuyant sur différentes actions :

- visites d'entreprise,
- forums,
- conférences et débats ,
- interventions de chefs d'entreprise ou de professionnels dans les classes ,
- stages, tutorat ,
- mini-entreprises, reportages.



Le parcours Avenir

Il est inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 article 47

Le « parcours Avenir » pour une orientation et une insertion professionnelle réussies.

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le **parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel** est appelé « **parcours Avenir** ». Il se substitue au « **parcours de découverte de métiers et de formations** » (PDMF) dès la rentrée 2015. Ce nouveau parcours vise l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour se préparer dans l'avenir et faire des choix raisonnés.

Actualisation des ressources existantes par l'**ONISEP** et conception de nouveaux supports en lien avec les branches professionnelles.

QUOI LE PARCOURS Avenir ?

Faire face à un monde professionnel en constante évolution, les élèves ont besoin d'acquies les repères essentiels qui leur permettront de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique qui les entoure et de devenir acteur dans la société. Il doit permettre d'initier une démarche d'orientation active et choisie, contribuant ainsi à la réussite scolaire et à l'élevation du niveau d'ambition sociale et professionnelle de chacun.

QUI S'ADRESSE LE « PARCOURS Avenir » ?

A tous les élèves de l'enseignement secondaire de la classe de sixième à la classe de terminale.

QU'EST-CE QUE LE « PARCOURS Avenir » ?

C'est un ensemble d'activités cohérentes et progressives, menées dans le cadre des enseignements (disciplinaires et interdisciplinaires), de temps spécifiques d'accompagnement (accompagnement personnalisé, entretien d'orientation, conseil d'orientation anticipé) ou encore de séquences de découverte ou de formation en milieu professionnel. Il prend en compte les besoins particuliers de chaque élève, notamment ceux en situation de handicap.

QUELS SONT LES OBJECTIFS « PARCOURS Avenir » ?

- découvrir le monde économique et professionnel ;
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaborer un projet d'orientation, scolaire et professionnel.

Le référentiel joint à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 précise les principales compétences et connaissances associées à chacun de ces objectifs. Il propose des démarches possibles en lien avec le socle commun de connaissances, de compétence et de culture.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU « PARCOURS Avenir » ?

- un ancrage disciplinaire défini en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes au collège et les programmes au lycée ;
- une inscription dans les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, notamment celui sur le monde économique et professionnel ;
- une individualisation du parcours pour chaque élève en fonction de ses besoins ;
- une prise en compte sur l'ensemble de la scolarité du second degré ;
- une finalité qui va au-delà de la préparation des choix d'orientation en fin de troisième et vise l'acquisition d'une culture économique et professionnelle ;
- un questionnement des stéréotypes sociaux et sexuels, qui enferment garçons et filles dans des choix prédéterminés.

QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

Inscrit dans le projet d'établissement, le « parcours Avenir » implique les acteurs autour de l'établissement :

- le chef d'établissement ;
- le conseiller d'orientation ;
- les enseignants ;
- les parents ;
- le professeur principal ;
- la famille, l'équipe éducative ;
- les professeurs de la classe ;
- le professeur de la classe ;
- l'information dans la classe ;
- le conseiller principal ;
- les parents ;
- les parents et les professionnels ;
- les projets. En tenant compte de la compréhension de l'équipe éducative ;
- le directeur de l'établissement ;
- les actions conduites dans les établissements.

QUELLES SONT LES ACTIONS ?

- actions de découverte (visites d'entreprises) ;
 - actions de sensibilisation de l'industrie, de l'agriculture, de l'apprentissage, etc. ;
 - actions d'immersion en entreprise ;
 - projets d'accompagnement (projets d'entreprises).
- Pour définir sa stratégie, le chef d'établissement consulte les acteurs concernés par les chargés de mission et les conseillers à l'enseignement.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle



Le **PEAC** vise à :

- **donner sens et cohérence** aux actions et expériences auxquelles l'élève prend part, aux connaissances qu'il acquiert, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques ou d'actions éducatives inscrites dans le temps scolaire ou périscolaire ;
- susciter une **appétence** pour la culture, initier un **rapport** intime à l'art, favoriser un **égal accès** pour tous à l'art et à la culture ;
- **diversifier et élargir** les domaines artistiques abordés à l'école ;
- favoriser la **démarche de projet**, la culture du **partenariat** en lien avec les acteurs culturels du territoire.

Le guide pour la mise en œuvre du PEAC reste d'actualité

http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/43/1/Guide-parcours-EAC_288431.pdf

<http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-etculturelle.html&xtmc=educationartistique&xtnp=1&xtr=1>

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

L'ambition est de ...

favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle



élaborer une construction commune et en partenariat avec les disciplines (particulièrement enseignements artistiques – lettres – histoire géographie)

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Les objectifs sont de ...

- ❖ permettre aux élèves d'acquérir une **culture artistique personnelle**, fondée sur des repères communs
- ❖ les **initier aux différents langages de l'art**
- ❖ diversifier et **développer leurs moyens d'expression**
- ❖ contribuer à leur réussite et à leur épanouissement

Ces objectifs nécessitent de ...

- ❖ **mettre en cohérence enseignements et actions éducatives**, de les enrichir et de les diversifier, en les reliant aux expériences personnelles des élèves, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire
- ❖ **assurer la progressivité et la continuité des expériences et apprentissages** dans le domaine des arts et de la culture, notamment entre le premier et le second degré.



Les ressources ...



UN GRAND PROJET
POUR L'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE
UNE PRIORITÉ POUR LA JEUNESSE



un guide présente les principes et l'organisation du parcours pour un élève.

Il rappelle **les principes de conception, de mise en œuvre** autour de la démarche projet notamment **ainsi que le suivi du parcours** à l'école, au collège et au lycée.

Le parcours santé



Chaque collège définit un programme d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

- ❖ **éducation nutritionnelle,**
- ❖ **éducation à la sexualité,**
- ❖ **prévention des conduites addictives.**

Le **parcours santé** sera mis en place
dans le courant de l'année
mais les textes ne sont pas encore publiés

Le parcours linguistique



La nouvelle architecture des apprentissages définie par le socle commun de connaissances et de compétences

objectif à atteindre par les élèves de collège dans la pratique d'une langue vivante étrangère (pilier 2)

maîtrise du niveau A du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

dans les 5 activités langagières : Compréhension orale; expression en continu, interaction orale, compréhension de l'écrit et expression écrite.

démarche actionnelle
(parler une langue, c'est agir sur le réel et non reproduire un modèle)

l'apprentissage de la langue doit être associé à une tâche (mener à bien un projet, résoudre un problème, atteindre un objectif...).

les élèves doivent être placés en situation d'acteurs sociaux, la finalité de l'apprentissage doit être visible

supports
authentiques, au caractère concret et réaliste

L'accent est mis sur la compétence par élargissement et non pas empilement

La perspective et l'évaluation sont résolument positives : on part de ce que l'élève sait et pas seulement de ce qu'il ne sait pas faire

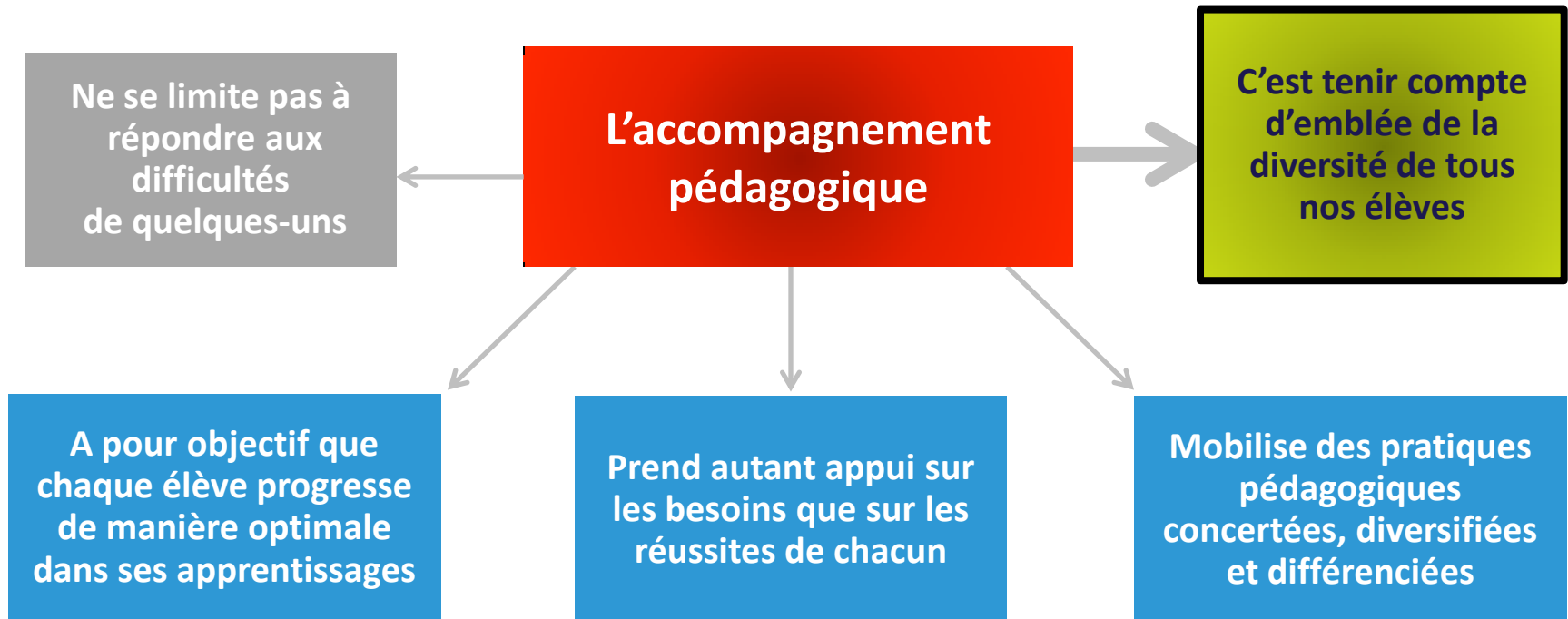
L'accompagnement pédagogique



LE PRINCIPE DE L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

« Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. »

Article L. 111-1 du Code de l'éducation.



Des ressources pédagogiques sont en cours d'élaboration pour le site éducol

Rendre le redoublement exceptionnel

Le redoublement a montré son **inefficacité** quand il s'agit de remettre à niveau un **élève en difficulté**.

Face au cas d'un élève qui « n'a pas le niveau », il faut penser « **accompagnement** spécifique » plutôt que « redoublement ».

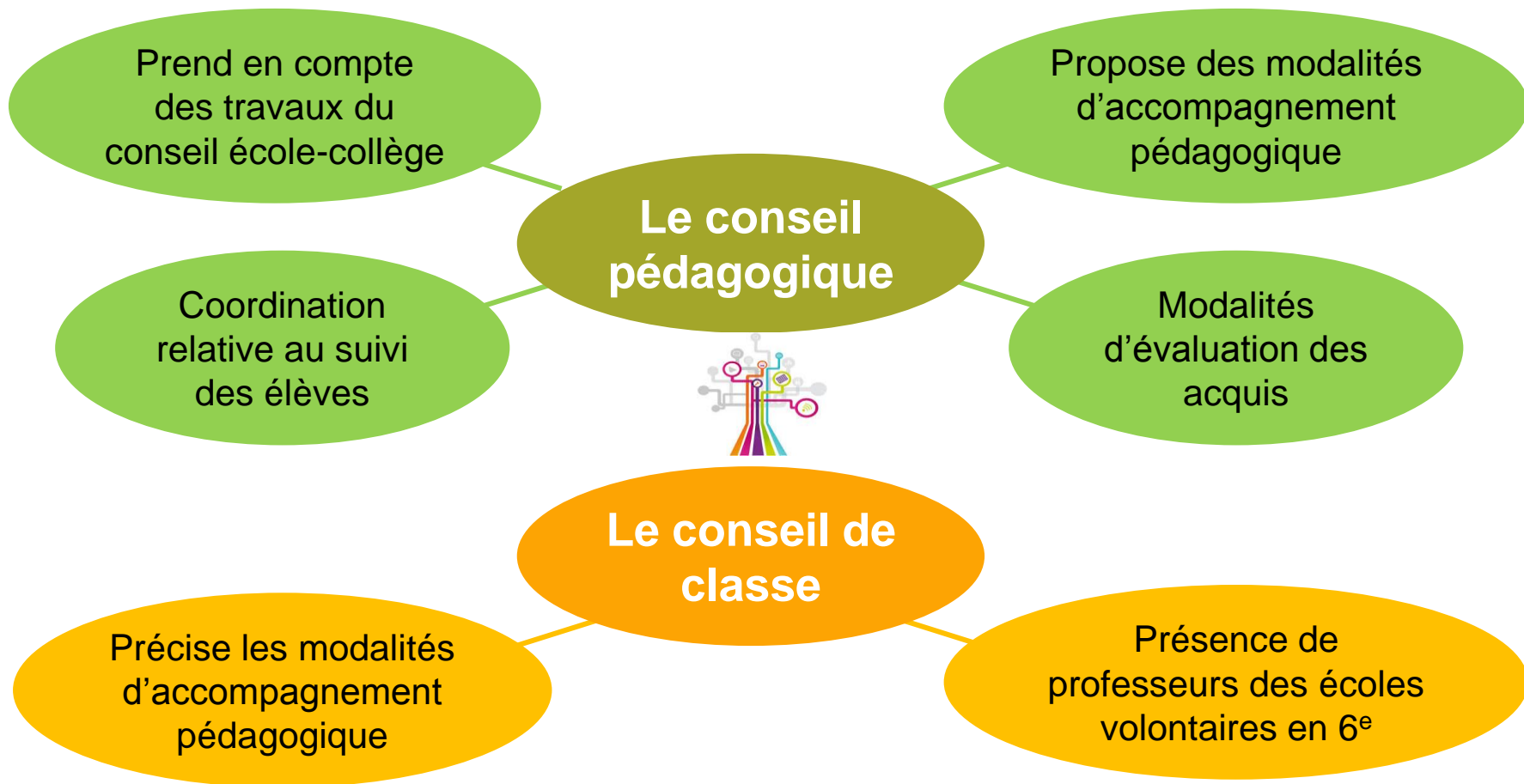
Ce dernier ne doit plus être considéré comme la sanction d'un niveau insuffisant ni une orientation, mais être exceptionnel et pallier une **période importante de rupture des apprentissages scolaires**.

Dans ce cas, un **accompagnement pédagogique spécifique** est mis en place, qui peut comprendre notamment un programme personnalisé de réussite éducative.



Le redoublement reste de droit pour un élève qui n'a pas obtenu l'orientation qu'il désire en fin de 3^{ème}, pour une année.

Évolution des instances pédagogiques



En préparation de la rentrée 2016, le conseil pédagogique formulera des propositions sur l'organisation pédagogique des programmes de cycles et sur la répartition de la dotation horaire supplémentaire.
Le conseil de classe assurera à compter de la rentrée 2016 le suivi des acquis des élèves tout au long du cycle et leur évaluation progressive.

Une réflexion à engager sur l'évaluation

- Les évaluations peuvent avoir plusieurs **objectifs** : leur exploitation est d'autant plus efficace qu'ils sont expliqués aux élèves et aux parents.
- Varier aussi les **modalités** d'évaluation permet de repérer le potentiel de chaque élève en s'affranchissant d'éventuels écrans.
- Privilégier une évaluation **positive**, en comptabilisant également les réussites, permet d'identifier les acquis sur lesquels s'appuyer pour progresser.
- Une réflexion doit être engagée dès la rentrée :
 - dans les **conseils d'enseignement** ;
 - en **conseil pédagogique** ;
 - en **conseil école-collège**.



Généralisation de la nouvelle politique d'éducation prioritaire

- Entrée en vigueur d'une **nouvelle cartographie** plus juste des réseaux (350 REP+ et 739 REP), accompagnement des sortants pendant 5 ans.
- Renforcement du **travail inter-degrés en réseau** pour développer des pratiques et organisations pédagogiques appuyées sur le **référentiel de l'éducation prioritaire**.
- Mise en œuvre, dans les REP+, d'une **pondération 1,1** des heures d'enseignement afin de renforcer le **travail collectif** et de développer la **formation**, le suivi des élèves et les relations avec les parents.
- **Accompagnement renforcé** des équipes par les corps d'inspection et les formateurs.
- **Accompagnement continu pour les élèves de sixième** afin de développer leur autonomie dans la prise en charge de leur travail personnel.

la refondation de l'éducation prioritaire est d'abord et avant tout pédagogique
<https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>

